

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 10 FEVRIER 2026

Date de convocation : 04/02/2026

L'an deux mille vingt-six le mardi 10 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents et représentés : 10

Absents excusés : 0

Absents : 1

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN, et Me Mireille COOK, Adjoints,
Me Laëtitia GUILLARD, M. William PERRON, Me Morgane GARDIE, Me Caroline VICQUELIN,
M. Jérôme SEGOUIN, Me Barbara LELIMOUSIN et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés :

Etaient absents : M. Sébastien RAVENEL.

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

Approbation des modifications des périmètres proposés à l'inscription des Plages du Débarquement
au Patrimoine mondial.

Compte Financier Unique 2025 (CFU) et Affectation de résultat.

Questions diverses.

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 25 novembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Approbation des zonages relatifs à la candidature d'inscription des Plages du Débarquement, Normandie, 1944 au patrimoine mondial.

Le conseil municipal de La Cambe,

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon).

CONSIDÉRANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les zonages relatifs à la commune de La Cambe tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

VOTE : 10 Pour, 0 Contre et 1 Abstention

Compte Financier Unique 2025 (CFU) et Affectation de résultat.

Suite à une indisponibilité de Hélios de la DGFIP, Monsieur le Maire propose de présenter le CFU provisoire à l'assemblée et de présenter à nouveau ce CFU définitif lorsqu'hélios sera rétabli.

Lecture de la situation budgétaire de l'exercice 2025 et approbation du Compte Financier Unique (CFU).

Dépenses de fonctionnement : 342 946,52€

Recettes de fonctionnement : 322 346,37€

Résultat de l'exercice : - 20 600,15€

Résultat reporté N-1 : 108 349,50€

Résultat de clôture : 87 749,35€

Dépenses d'investissement : 517 616,69€

Recettes d'investissement : 585 076,59€

Résultat de l'exercice : 67 459,90€

Résultat reporté N-1 : 70 320,81€

Résultat de clôture : 137 780,71€

Reste à réaliser de 2025 : + 32 656,69€ (DI : 14 405,58€ - RI 47 062,27€)

Report des résultats de l'année 2025 au budget primitif 2026 sont les suivants :

- Compte 002 – Recettes de fonctionnement : 87 749,35€
- Compte 001 – Recettes d'investissement : 137 780,71€

La délibération du CFU 2025 et de l'affectation de résultat sera prise lors du prochain conseil municipal.

Questions diverses

1 - Monsieur le Maire informe d'un courrier émanant du Parc des Marais, qui demande ce que souhaite faire le conseil municipal du panneau d'information qui se trouve sur la place de l'église.

Ce panneau n'est plus entretenu depuis des années, même après plusieurs demandes au Parc des Marais.

Le conseil municipal décide que ce panneau soit enlevé par le Parc des Marais, à l'unanimité.

2 – Monsieur le Maire propose de rencontrer OREP, société de diffusion, avec Me Paris et M. Renouf concernant la vente du livre « En juin 44, j'avais ton âge ».

Monsieur le Maire rappelle que ce livre est majoritairement vendu par Me Christine PARIS. Le conseil municipal est favorable à cette rencontre et à ce mode de vente.

3 – Madame Caroline VICQUELIN demande si un budget est attribué pour le fleurissement de la commune pour l'année 2026. Réponse de M. Bernard LENICE, le budget sera établi pour le prochain conseil municipal qui sera élu.

4 – Concernant l'embauche d'un CDD pour la période saisonnière, une annonce peut être parue, mais la décision de l'embauche sera prise par le prochain conseil municipal qui sera élu.

5 – Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 17 février 2026 à 20h00 pour valider le CFU 2025 et décider l'attribution du logement 6 Rue des Ecoles.

Fin de séance 22h00.